

A l'attention des étudiants de BTSA 1^{ère} et 2^{nde} année

RENSEIGNEMENTS

patrick.legey@educagri.fr



BIQUALIFICATIONS SPORTIVES BTS

Blog des bi-qualifications : <http://biqualfications.lycee-agricole-sartene.overblog.com/>

Les biqualfications offrent la possibilité aux étudiants de BTSA uniquement de suivre des formations complémentaires, non obligatoires car non inscrites dans les référentiels de formation, dans les métiers du sport et de l'animation. Ces formations offrent des qualifications professionnelles complémentaires qui constituent une plus value en matière d'insertion professionnelle pour les étudiants. Ces biqualfications sont organisées et mises en œuvre par Mr Patrick LEGEY, enseignant d'EPS.

Ces formations ont lieu les week-ends (sauf pour la plongée qui se fait également sur le temps libre).

Elles regroupent 20 à 25 étudiants de BTSA en moyenne/an.

La carte des formations qualifiantes est la suivante :

- **Nageur Sauveteur en Mer (NS)** de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (convention avec la SNSM de Propriano)

- **BNSSA avec PSE 1** (convention avec la SNSM de Propriano)

- **Passage des niveaux en plongée sous-marine (N1 à N4), brevet d'initiateur** (convention Torra Plongée).

En parallèle des biqualfications en plongée, il existe également un 2nd dispositif appelé « **SECTION SPORTIVE PLONGÉE-APNÉE** » au campus et ouvert à tous les étudiants avec des tarifs très compétitifs

- **Montagne Multi-activités ou 8 randonnées pédestre** (convention avec Corsica Natura) avec option **Certificat de Qualification Professionnelle « Opérateur en Altitude »** (CQP OPAH) (convention avec l'AFFORPAH)

Le coût de ces formations

Les coûts négociés avec nos partenaires et la participation du lycée permettent aux étudiants de profiter de tarifs avantageux. De plus, l'établissement participe à hauteur de 10 à 20% selon les formations.

Le coût de ces formations est à la charge des étudiants. Ils remettent à l'établissement **un ou plusieurs chèques lors de l'inscription avant le début des formations. Ces chèques sont encaissés dès le mois de novembre (échelonnés chaque mois si plusieurs chèques).**

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ÉLÈVES DANS LE CADRE DE LA BIQUALIFICATION

Les étudiants ont la possibilité de démarcher les entreprises afin de les inviter à verser leur taxe d'apprentissage au lycée agricole de Sartène. La taxe d'apprentissage est redevable par toutes les entreprises françaises (de la petite boulangerie du village à la très grosse société qui embauche + de 50.000 salariés).

Les étudiants peuvent donc démarcher autant d'entreprises qu'ils le souhaitent. L'entreprise, qui souhaite verser sa taxe d'apprentissage au lycée, doit compléter la lettre d'engagement (page 8), et l'adresser au Directeur du lycée. Cette lettre permettra d'identifier la taxe versée ainsi que l'identité de l'étudiant qui aura sensibilisé l'entreprise donatrice. Après vérification du versement au lycée de la dite taxe, la direction du lycée décidera du montant de l'aide qu'elle attribue à l'élève au regard du coût de la formation supporté par l'élève.

TARIFS DES "BIQUALIFICATIONS SPORTIVES BTS" DU CAMPUS AGRICORSICA

BIQUALIFICATIONS	DÉTAILS / CONTENUS	Coût fixé en € par les partenaires		Part Lycée	Coût final en € étudiant
NAGEUR SAUVETEUR EN MER SNSM 	PSE1	150		15	135
	PSE 2	200		20	180
	PERMIS CÔTIER + CRR	220		20	200
	STAGE MER	250		25	225
	TIMBRE FISCAL	108		5	103
	BNSSA	370		35	335
	TOTAL	1298		120	1178
BNSSA* 	BNSSA	370		35	335
	PSE1	150		15	135
	TOTAL	520		50	470
NIVEAUX EN PLONGÉE SOUS-MARINE 	NIVEAUX & PACKS	TARIF DE BASE	Niveau précédent effectué chez TORRA PLONGEE		
	Niveau 1 (baptême + 4 plongées)	350		30	320
	Niveau 2 (15 plongées au total)	680	650	135	545 ou 515
	Niveau 3 (15 plongées au total)	780	750	150	630 ou 600
	Niveau 4 (stage 10 jours)	750	610	60	690 ou 550
	Brevet Initiateur + Licence		450	40	410
	Nitrox		180	20	160
	Nitrox Confirmé		400	30	370
	Packs plaisir	260 (5 plongées)	490 (10 plongées)	20	240 ou 470
	Packs plaisir N2 & N3 minimum	220 (5 plongées)	430 (10 plongées)	20	200 ou 410
CQP OPAH 	PSE 1	150		20	130
	Formation CQP OPAH	470		40	430
	TOTAL	620		60	560
MONTAGNE** 	Groupe de 7 à 8 personnes				
	1 journée spéléologie	57		5	45
	1 journée canyoning	57		5	45
	8 journées randonnées dont raid neige	172		19	153
	Location DVA	15		2	18
	Assurance FFMM	44		4	39
	TOTAL	345		35	310
	Groupe de 4 à 6 personnes				
	8 journées randonnées pédestres dont raid n	400		48	352
	Location DVA	15		2	18
	Assurance FFMM	44		4	39
	TOTAL	459		49	410

** Pour la Biquilification "montagne", partir sur une base de 300€. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 7, un chèque pour compléter pourra être nécessaire en sept/oct

DESCRIPTIONS DES FORMATIONS

MONTAGNE (CORSICA NATURA) avec option CQP OPAH

L'ouverture de la biquilification Montagne multi-activités est conditionnée par le nombre de participants, au minimum 7 personnes et au maximum 8 personnes. Si le groupe est inférieur à 7 personnes, la biquilification comprendra 8 journées de randonnée (pédestre et/ou raquettes à neige).

4 activités sportives : Spéléologie, canyoning, randonnée pédestre, randonnée raquettes à neige. L'objectif de cette biquilification est la découverte d'un maximum d'activités de pleine nature.

Détail de la prestation :

- **7 à 8 participants**

6 journées « randonnées pédestre », repas de midi à prévoir

1 WE "raid" raquettes à neige

1 journée Spéléologie, repas des midis non compris

1 journée Canyoning, repas des midis non compris

Ou

- **- de 7 participants**

8 journées randonnées pédestres (avec randonnées raquettes à neige)

Les participants se déplacent à leurs frais et avec leurs véhicules.

Toutes les activités ont lieu les WE.

En Option CQP OPAH (AFFORPAH)

Qualification obtenue après une formation de 2-3 jours. Elle permet de travailler dans les parcours accro-branches. Il faudra valider un stage de 120h chez un tuteur recherché par l'étudiant-e. Il faut aimer l'escalade et ne pas être sujet au vertige.

L'obtention du PSE 1 est obligatoire pour valider le CQP OPAH.

Les participants se déplacent à leurs frais et avec leurs véhicules (au moins 1 pour 4).

La formation a lieu en fin d'année (mai ou juin selon disponibilités de chacun)

NAGEUR SAUVETEUR EN MER (SNSM)

Formation très poussée permettant, comme le BNSSA, la surveillance des piscines et plus particulièrement des plages; elle permettra les sauvetages en mer (bateau, hélicoptère, jet ski).

Celle-ci se décompose en 5 diplômes et certificats indispensables :

- PSE1
- PSE2
- Permis côtier (+ Certificat de radiotéléphonie)
- SSA (stage mer et journées mer)
- BNSSA

Ces formations sont assurées par notre partenaire, la SNSM de Propriano. La formation a lieu les week-ends.

Un bon niveau physique et une belle force mentale sont requis.

De nombreux étudiants se verront offrir un emploi bien rémunéré (+ logement offert) pour l'été suivant immédiatement après leur formation au sein de la SNSM en Corse ou sur le continent.

BNSSA avec PSE 1 (SNSM PROPRIANO)

Biquelification seule ou prévue dans la biquelification des nageurs-sauveteurs SNSM pour une formation complète. L'obtention du PSE1, en cours d'année, est obligatoire pour se présenter au BNSSA.

Il s'agit du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Un test de sélection a lieu en novembre. Les entraînements ont lieu 2x/semaine en soirée et à la piscine de Propriano de novembre à avril.

Le BNSSA permet de travailler à la surveillance des piscines et des plages.

Vous allez aussi pouvoir travailler au contact des maîtres nageurs, spécialistes accrus de la surveillance et du sauvetage.

NIVEAUX 1 à 4 EN PLONGÉE SOUS-MARINE (TORRA PLONGEE)

Le passage des niveaux en plongée sous-marine n'est pas spécialement exigeant physiquement (sauf Niveau 4 et initiateur). Ces formations demandent une bonne concentration, une grande rigueur et une bonne gestion du stress en profondeur. Des moniteurs diplômés d'état (TORRA PLONGEE) vous accompagneront et vous formeront. Les étudiants peuvent plonger en semaine, sur leur temps libre et le week-end, de début avril jusqu'à fin octobre.

Il existe 2 dispositifs en plongée sous-marine au lycée :

1. La section sportive plongée et apnée (16 places) – Niveaux 1,2,3
2. Les biquelifications sportives BTSA

Avant de s'inscrire aux biquelifications sportives BTSA en plongée Niveau 1, 2 ou 3, il est vivement conseillé à tous les étudiants de faire une demande de pré-admission en Section Sportive Plongée-Apnée. Les tarifs sont plus avantageux. En cas de non-admission en Section Sportive, vous pourrez toujours vous inscrire en septembre aux biquelifications en plongée.

Attention, la pré-admission en section se fait impérativement avant le 15 août (voir dossier ci-dessous), information sur le blog de la section, sur le site du lycée ou auprès de M.LEGEY) – 16 places maxi

DOSSIER DE PRÉ-ADMISSION SECTION PLONGÉE :



- **Niveau 1** : baptême + 4 plongées
- **Niveau 2 (40 m encadré et 20m en autonomie)** : 10 plongées de formation + 5 plongées d'expérience + cours théoriques
- **Niveau 3 (60m en autonomie)** : 10 plongées + 5 plongées d'expérience + cours théoriques
- **Niveau 4** : Stage d'une semaine à 10 jours durant les vacances de Pâques permettant de devenir « guide de palanquée »
- **Brevet d'initiateur (E1)**: Uniquement sur sélection, investissement personnel attendu au sein du centre de plongée. 2 jours de stage initial et 2 jours de stage final. Avec le Niveau 4, vous devenez enseignant E2
Conditions requises : Niveau 2, RIFAP (réalisable au sein du club) et 12 plongées en autonomie, avoir 18 ans

DOCUMENTS et MATÉRIELS

Un dossier incomplet ne sera pas traité

L'envoi des documents ne vous engage pas tant que la formation n'a pas débuté. Il sera tout à fait possible de se rétracter en septembre. Le dossier complet vous sera alors rendu

MONTAGNE et/ou CQP OPAH - DÉBUT DE FORMATION : OCTOBRE

- ☐ Fiche d'inscription (page 6) et autorisation photographie (page 7)
- ☐ Chèque(s) d'un montant total de 310€ (*Un autre chèque pourra être demandé selon le nombre d'inscrits*)
- ☐ Certificat médical attestant l'aptitude à la pratique des sports en montagne (canyoning, spéléologie, randonnée pédestre, randonnée en raquettes à neige)

Le matériel nécessaire : Tout l'équipement classique de randonnée (sac à dos 35L, une veste et pantalon type Gore-tex, gants, bonnet, bâtons (non obligatoire), guêtres, masque, lunettes de soleil, gourde, etc...). Les équipements spécifiques liés aux activités canyoning, spéléologie, VTT sont fournis

NIVEAUX EN PLONGÉE SOUS-MARINE - DÉBUT DE FORMATION : SEPTEMBRE

- ☐ Fiche d'inscription (page 6) et autorisation photographie (page 7)
- ☐ Chèque(s) selon le niveau souhaité
- ☐ Certificat médical attestant l'aptitude à la pratique de la plongée sous-marine (passage des niveaux) pour les niveaux 1, 2, 3, 4 et/ou brevet d'initiateur

Le matériel nécessaire : Un maillot de bain et une serviette, tout le reste est fourni

NAGEUR SAUVETEUR SNSM - DÉBUT DE FORMATION : NOVEMBRE

- ☐ Fiche d'inscription (page 6) et autorisation photographie (page 7)
- ☐ Chèque(s) d'un montant total de 1178€

Un dossier avec une attestation médicale "type" sera remis à l'étudiant(e) par la SNSM

Le matériel nécessaire : Un maillot de bain et une serviette

BNSSA - DÉBUT DE FORMATION : NOVEMBRE

- ☐ Fiche d'inscription (page 6) et autorisation photographie (page 7)
- ☐ Chèque(s) d'un montant total de 470€
- ☐ Certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du sauvetage aquatique

Le matériel nécessaire : Un maillot de bain et une serviette

FICHE D'INSCRIPTION À UNE BIQUALIFICATION SPORTIVE BTS

Cette fiche doit être remise avec tous les documents (page 5), inutile de la remettre seule.

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

N° de téléphone portable de l'étudiant-e :

Adresse e-mail de l'étudiant :

Adresse de l'étudiant (Continent ou Corse) :

Étudiant(e) inscrit(e) en classe de :

- | | |
|--|--|
| ☐ BTSA 1ère année | ☐ Option Gestion Forestière |
| ☐ BTSA 2nde année | ☐ Option Gestion et Protection de la Nature |
| | ☐ Option ACSE |



demande mon inscription dans la ou les formations qualifiantes :

☐ Nageur Sauveteur en Mer SNSM (BNSSA Inclus)

☐ BNSSA

☐ Montagne multi-activités ou 8 randonnées

☐ CQP OPAH

☐ PLONGÉE SOUS-MARINE

Entourer le ou les formations plongées souhaitées : N1 N2 N3 N4 INITIATEUR



Je m'engage à suivre la totalité du cycle de formation

ATTENTION

En cas de démission du BTSA ou de la biqualification en cours de formation, les frais de formation resteront à la charge de l'étudiant et seront prélevés en totalité par l'établissement. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le lycée se réserve également le droit de suspendre ou d'exclure un étudiant ayant un comportement inadapté ou n'ayant pas respecté les règles imposées par le prestataire. Aucun remboursement ne sera effectué.

Je joins 1 chèque (ou 2, 3 ou 4 chèques: paiement 4 fois accepté), correspondant aux frais de formation (voir colonne coût pour l'étudiant) à l'ordre de « M l'agent comptable du lycée agricole de Sartène », d'un montant total de :

Fait à Sartène, le

Signature de l'étudiant-e :

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à:

.....



Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Ces photos seront régulièrement utilisées pour alimenter le blog des bi-qualifications à l'adresse suivante :

<http://biqualfications.lycee-agricole-sartene.overblog.com/>



Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE

AU
CAMPUS AGRICORSICA
ROUTE DE LEVIE, 20100 SARTENE
04.95.77.09.76



Je soussigné (Nom Prénom) : _____

Fonction dans la société : _____

Nom de la société : _____

M'engage à verser au CAMPUS AGRICORSICA la taxe d'apprentissage

pour un montant de (à préciser) : _____ €

☐ Au titre du quota : _____ €

☐ Au titre du Hors quota : _____ €

Nom de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage : _____

Au profit de la BIQUALIFICATION SPORTIVE BTSA (barrer les mentions inutiles) :

- ☐ NAGEUR-SAUVETEUR A LA SNSM DE PROPRIANO
- ☐ BNSSA
- ☐ PASSAGE DES NIVEAUX EN PLONGÉE SOUS-MARINE
- ☐ FORMATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES DE MONTAGNE

de Mr/Mme (Nom Prénom) : _____

Inscrit(e) en formation BTSA au Lycée Agricole de Sartène.

Fait le (date complète) _____ à _____

Cachet de l'entreprise

Signature de l'entreprise

NB : Merci de bien vouloir préciser à l'organisme collecteur de votre taxe d'apprentissage qu'elle soit reversée au Lycée Agricole de Sartène

Pour plus de précision, ne pas hésiter à prendre contact avec le secrétaire général du lycée au 04.95.77.72.33

Les étudiants peuvent démarcher autant d'entreprises qu'ils le souhaitent. L'entreprise, qui souhaite verser sa taxe d'apprentissage au lycée, doit compléter cette lettre d'engagement, et l'adresser au Directeur du lycée. Cette lettre permettra d'identifier la taxe versée ainsi que l'identité de l'étudiant qui aura sensibilisé l'entreprise donatrice. Après vérification du versement au lycée de ladite taxe, la direction du lycée décidera du montant de l'aide qu'elle attribue à l'élève au regard du coût de la formation supporté par l'élève.

FORMATIONS SPORTIVES QUALIFIANTES AU CAMPUS AGRICORSICA

 Section Sportive Plongée - Apnée

 Biquifications Sportives BTS



SECTION SPORTIVE PLONGÉE - APNÉE
CAMPUS AGRICORSICA
CORSE DU SUD - SARTE



BIQUALIFICATIONS
SPORTIVES
Campus AgriCorsica

SECONDE PREMIERE TERMINALE

SECTION SPORTIVE PLONGÉE-APNÉE NIVEAU 1

- * NIVEAU 1 (6 PLONGEES)
- * 10 PLONGEES EXPERIENCE
- * APNEISTE PISCINE
- * RIFA Spécialité Apnée



SECTION SPORTIVE PLONGÉE - APNÉE NIVEAU 2

- * NIVEAU 2 (10 PLONGEES)
- * 4 PLONGEES EXPERIENCE
- * APNESISTE PISCINE OU CONFIRME
- * RIFA spécialité Plongée (2)



Conditions: être plongeur Niveau 1 ou OW padi

SECTION SPORTIVE PLONGÉE - APNÉE NIVEAU 3

- * NIVEAU 3 (10 PLONGEES)
- * 6 PLONGEES EXPERIENCE
- * APNESISTE PISCINE OU CONFIRME



Conditions: être majeur et plongeur Niveau 2 ou advanced padi

SECTION SPORTIVE PLONGÉE-APNÉE NIVEAU 1

- * NIVEAU 1 (6 PLONGEES)
- * 10 PLONGEES EXPERIENCE
- * APNEISTE PISCINE
- * RIFA Spécialité Apnée



SECTION SPORTIVE PLONGÉE-APNÉE NIVEAU 1 + 2

- * NIVEAU 1 (6 PLONGEES)
- * NIVEAU 2 (10 PLONGEES)
- * APNEISTE PISCINE
- * RIFA spécialité Apnée



Conditions: être en BTS

SECTION SPORTIVE PLONGÉE - APNÉE NIVEAU 2

- * NIVEAU 2 (10 PLONGEES)
- * 4 PLONGEES EXPERIENCE
- * APNESISTE PISCINE OU CONFIRME
- * RIFA spécialité Plongée (2)



Conditions: être plongeur Niveau 1 ou OW padi

SECTION SPORTIVE PLONGÉE - APNÉE NIVEAU 3

- * NIVEAU 3 (10 PLONGEES)
- * 6 PLONGEES EXPERIENCE
- * APNESISTE PISCINE OU CONFIRME



Conditions: être majeur et plongeur Niveau 2 ou advanced padi

BTS

BIQUALIFICATION SPORTIVES BTS NAGEUR SAUVETEUR SNSM

- * PSE 1
- * PSE 2
- * PERMIS COTIER
- * BNSSA
- * SSA



BIQUALIFICATION SPORTIVES BTS BNSSA

- * BNSSA
- * PSE 1



BIQUALIFICATION SPORTIVES BTS PLONGÉE

- * NIVEAU 1 (également en section)
- * NIVEAU 2 (également en section)
- * NIVEAU 3 (également en section)
- * NIVEAU 4
- * BREVET INITIATEUR



BIQUALIFICATION SPORTIVE BTS MONTAGNE

- * CQP OPAH en option
- * RANDONNÉE
- * SPELEOLOGIE
- * CANYONING
- * VTT
- OU-----
- * RANDONNEES PEDESTRES
- * RANDONNEES EN RAQUETTES



